



Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Joint Reinsurance Company of Member States of the Inter-African Conference for the Insurance Markets

CICA-RE

N° 3234 /2025/CICA-RÉ/DG

**CONSULTATION POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE EN
VUE DE L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES
BIOMETRIQUE ET DE GESTION DE TEMPS DE PRESENCE A LA
CICA-RE A LOME AU TOGO**

**COMPAGNIE COMMUNE DE REASSURANCE DES ETATS
MEMBRES DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES
MARCHES D'ASSURANCES (CIMA)**

Cité OUA- Immeuble CICA-RE, 07 BP 12410 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 23 62 62 / 65 / 69 Fax : (228) 22 61 35 94 /95

Email : cica-re@cica-re.com

UN REASSUREUR QUI RASSURE

Organisation Internationale à Gestion Commerciale avec Conseil d'Administration - Société au Capital de 60 000 000 000 de Francs CFA

Cité OUA-Lomé 2- 07 BP 12 410 Lomé Nyéko • LOME-TOGO • Tél. : (+228) 22 23 62/65/69 • Fax : (+228) 22 61 35 94/95 - E-Mail : cica-re@cica-re.com Site Web : www.cica-re.com

TERMES DE REFERENCES
POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE
L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES
BIOMETRIQUE ET DE GESTION DE TEMPS DE PRESENCE A
LA CICA-RE A LOME AU TOGO

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des marchés d'Assurance, en abrégé (CICA-RE), est une Organisation Internationale à Gestion Commerciale avec Conseil d'Administration, créée en 1981 par les douze (12) Etats Membres de la CICA. Son siège est situé à Lomé en République Togolaise. Son capital social est de Soixante milliards (60 000 000 000) de FCFA.

La CICA-RE est le Réassureur Communautaire de la Zone de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). Ses missions essentielles contenues dans l'accord portant sa création sont entre autres :

- Promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays Membres ;
- Favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous régionales ;
- Contribuer au développement économique de l'Afrique.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des accès physiques à ses locaux, la CICA-RE souhaite mettre en place un système de contrôle d'accès biométrique. Ce système vise à restreindre davantage l'accès aux zones sensibles, assurer une meilleure traçabilité des entrées/sorties en vue d'améliorer la gestion du personnel.

2- OBJET DE LA CONSULTATION

La CICA-RE souhaite sélectionner, par la présente consultation, un prestataire qualifié pour l'acquisition et la mise en place d'un système de contrôle d'accès et de gestion des temps de présence à l'immeuble siège à Lomé au TOGO.

3- DESCRIPTION DU PROJET

3.1 OBJECTIFS DE LA SOLUTION

Il s'agit d'installer dans les locaux de l'immeuble siège de la CICA-RE, le **système de contrôle d'accès et de gestion de temps de présence**. Les fonctionnalités du système seront paramétrées pour tenir compte des contraintes locales, des lieux et des réglementations particulières (lois sur la protection des données à caractère personnel) du site concerné. Elles seront précisées lors des visites du site.

L'exploitation de cette solution doit permettre à la CICA-RE d'atteindre les objectifs ci-après :

- Mettre en œuvre un système de contrôle d'accès biométrique fiable, sécurisé et évolutif : ✓

- Contrôler les entrées et sorties du personnel de la compagnie dans ses locaux ;
- Assurer une gestion centralisée des droits d'accès ;
- Obtenir des rapports d'accès automatisés pour une meilleure supervision ;
- Intégrer, si nécessaire, le contrôle d'accès au système d'information RH existant ou futur.

3.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le contrôle d'accès consiste d'une part à sécuriser les accès de l'immeuble du siège de la CICA-RE, et d'autre part, suivre les heures d'arrivée et de départ (temps de présence) de l'ensemble du personnel.

Cette prestation concerne :

- La fourniture et l'installation d'un système de contrôle de présence avec base de données relationnelle, robuste et évolutive, centralisée au siège à installer sur un serveur de la compagnie ;
- La fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de l'ensemble des équipements ;
- L'installation et la mise en service du logiciel d'accès et de gestion de temps de présence ;
- L'entretien des installations durant toute la période de garantie ;
- La production de la documentation complète sur les architectures, l'adressage, les configurations des différents équipements, manuels d'utilisation, de programmation et d'entretien ;
- Le transfert de compétence et la formation sur la prise en main de l'infrastructure.

NB :

- Les équipements entrant dans l'exécution de la présente consultation devront être de marque ou de fabricants de renommée internationale ou équivalent de haute qualité et sécurité reconnue.
- Il doit être à tout moment possible d'ajouter ou de retirer facilement des lecteurs de l'installation. La capacité du système ne pourra pas être limitée en nombre de lecteurs, ni de personnes.

3.3 ARCHITECTURE DE LA SOLUTION

Le système à mettre en place doit permettre une gestion centralisée des accès pour l'ensemble des sites, tout en assurant la continuité de service locale et la résilience en cas de défaillance réseau.

La solution proposée doit permettre de garantir l'évolution et l'extension éventuelle du système.

3.4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

3.4.1 Contrôle de présence

Le système de contrôle de présence sera installé à l'immeuble siège de la CICA-RE.

3.4.2 Capacités et fonctionnalités du système

Le système doit pouvoir intégrer les fonctions de contrôle d'accès et de présence.

Le système doit offrir une interface d'administration sécurisée, accessible à distance, avec des mécanismes de contrôle d'accès robustes.

3.4.3 Fonctionnalités du logiciel

Enregistrement des événements en temps réel

Le logiciel enregistre un journal d'événements en temps réel qui décrit chaque événement (entrée ou sortie) en précisant la date et l'heure auxquelles il s'est produit. Ces informations détaillées seront consignées dans une base de données d'historiques. Le fil des événements doit pouvoir être affiché sous la forme d'une fenêtre constamment visible. Le logiciel doit permettre d'archiver, de rédiger un rapport et d'afficher un historique.

3.4.4 Dispositif de verrouillage

Les portes contrôlées seront verrouillées à l'aide de ventouse électromagnétique.

3.4.5 Alimentations

Les systèmes seront alimentés par une ou plusieurs alimentations secourues par batteries.

L'alimentation sera dimensionnée pour garantir, en cas de coupure secteur, une autonomie de fonctionnement de minimum 24H y compris le verrouillage des portes.

3.4.6 Lecteurs de badge biométrique

Les lecteurs de badges et biométrique d'empreinte sont étanches et résistants au vandalisme.

3.4.7 Boutons d'ouverture

Les portes contrôlées avec verrouillage seront équipées d'un bouton d'ouverture dans le sens de la sortie. Les portes équipées d'un double lecteur de badge (entrée et sortie) seront équipées d'un bouton d'ouverture d'urgence, d'un type à bris de glace, dans le sens de la sortie.

3.4.8 Fermes porte

Les portes contrôlées par le système seront équipées d'une ferme porte.

3.4.9 Portes

Sauf mention contraire, les portes sont existantes. Elles sont soit en bois, en métal+ verre et en fer.

Les portes seront des portes de sécurité avec un seul ouvrant offrant une largeur de passage d'un mètre minimum.

3.4.10 Transport de l'information

L'information acquise par les équipements de contrôle de présence doit pouvoir être transmise à la centrale de gestion sur le site du siège à travers les différentes liaisons d'interconnexion par des moyens fiables, performants et sécurisés et les mieux protégés possibles.

La transmission des informations doit être chiffrée de bout en bout et utiliser des protocoles sécurisés.

3.5 TRANSFERT DE COMPETENCE ET FORMATION

Pour garantir une prise en main effective de la solution déployée, un transfert de compétences techniques et fonctionnelles sera organisé à travers une formation des administrateurs de la CICA-RE. Elle se déroulera en deux étapes :

- étape 1 : sur site pendant l'installation de la solution ;
- étape 2 : Après le déploiement, sur l'appropriation des technologies déployées, l'administration des solutions et la maintenance de premier niveau. A ce titre, les différents modules de formation ainsi que leurs contenus seront validés au préalable.

3.6 LES LIVRABLES

Les livrables suivants seront exigés :

- un rapport de l'existant ;
- un dossier technique comprenant :
 - L'architecture de la solution ;
 - Le plan d'adressage de la solution ;
 - Les différentes configurations et les codes d'accès au système ;
 - Le plan d'exécution des travaux ;
 - La documentation technique des équipements installés, notamment :
 - ✓ La notice d'utilisation des équipements fournis,
 - ✓ La documentation technique. ✓

- ✓ La notice d'utilisation des logiciels (triplyque, guide de bonne conduite, etc.),
 - ✓ Dossier d'installation et de configuration : paramétrage du serveur, paramétrage des postes, etc.,
 - ✓ La procédure d'exploitation des logiciels,
 - ✓ Le guide de paramétrage des logiciels,
 - ✓ Le descriptif des fonctionnalités des logiciels,
 - ✓ La documentation administrateur,
 - ✓ Support de formation,
 - ✓ Dossier projet : plan projet, comptes rendus de réunion,
 - ✓ Les spécifications techniques des systèmes installés,
 - ✓ La documentation d'architecture (fonctionnement et implantations physiques),
 - ✓ Les livrables de configuration,
 - ✓ La notice d'exploitation.
- Les licences d'exploitation des logiciels associés aux équipements ;
 - Le contenu de la formation et le rapport de la formation.

3.7 LA SECURITE

La solution doit respecter les normes de sécurité (ISO 27001, NIST) et bonnes pratiques en la matière ainsi que les exigences liées aux lois sur la protection des données à caractère personnel des pays abritant les locaux de la CICA-RE.

3.8 LA QUALITE ET CONTINUTE DE SERVICE

La solution doit assurer en temps réel une qualité de service (QoS) conforme à l'impératif de qualité et de continuité du traitement de l'information. La disponibilité doit être de 99,9 %. Elle doit intégrer un plan de récupération et restauration des données de configuration des équipements en cas de dysfonctionnement.

3.9 DUREE

Le déploiement de cette solution dans l'ensemble des prestations requises ne saurait dépasser 45 jours.

3.10 PRESTATIONS DE LA PERIODE DE GARANTIE

Le Prestataire garantira l'entretien des installations durant toute la période de garantie et fournira un projet de contrat de maintenance à la fin des prestations.

4 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le prestataire mettra à disposition de la CICA-RE, toutes les informations permettant de gérer quotidiennement l'accès à l'immeuble 

Pour ce faire, l'installation doit offrir les fonctionnalités de base suivantes :

- ✓ Définition d'un nombre illimité de profils d'accès ;
- ✓ Contrôle de l'ouverture et la fermeture des portes sécurisées ainsi que les tentatives d'effraction ;
- ✓ Gestion du personnel avec départements, services ;
- ✓ Editer des rapports sur papier ou en « Pdf » ;
- ✓ Protéger les données contre la perte ou l'effacement ;
- ✓ Garantir que les données ne pourront pas être frauduleusement modifiées ou piratées ;
- ✓ Garantir un fonctionnement 24h/24 et 7 jours sur 7 ;
- ✓ Donner en permanence un état de fonctionnement de l'ensemble du matériel ;
- ✓ Export / import sécurisés des données via des mécanismes audités et contrôlés, en conformité avec les politiques de sécurité des données de la CICA-RE, privilégiant les transferts réseau sécurisés et évitant les supports physiques non contrôlés ;
- ✓ Accès rapide aux fonctions grâce à des « raccourcis » ;
- ✓ Affichage des événements ;
- ✓ Temporisation variable des ouvertures des portes : Ceci permet d'ouvrir une porte pour une période plus longue.

5 MODALITES DE PARTICIPATION :

La présente consultation est ouverte à toutes les entreprises installées dans les Etats membres de la CICA-RE, et ayant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la fourniture et d'installation de système de contrôle d'accès biométrique et de gestion de temps de présence, et qui sont à jour dans les formalités administratives, sociales et fiscales.

6 CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les dossiers à soumettre, en langue française, doivent être composés de :

- Un dossier Administratif (RCCM, quitus fiscal, quitus social, attestation de non-faillite) ;
- Une offre comportant les caractéristiques des équipements proposés conformément aux descriptifs techniques, les prix HT/HD suivant le cadre de devis quantitatif, le délai de livraison, le délai de garantie de pièces et main d'œuvre ;
- Les références techniques dans le domaine de fourniture et d'installation de système de contrôle d'accès biométrique et de gestion de temps de présence auprès des organisations interafricaines de même rang que la CICA-RE ;
- Attestation de visite de site dûment signée ;
- Toute information utile ✓

Nota Bene :

- Les prix doivent être libellés en FCFA hors taxes / hors douane.
- La livraison des équipements est à effectuer au siège de la CICA-RE à Lomé au TOGO, par conséquent une visite de site sera organisée en vue d'apprécier les contraintes liées aux installations des équipements suivant le descriptif technique.

7 PRESENTATION DES DOSSIERS

Les dossiers devront indiquer le nom et l'adresse du soumissionnaire.

La première partie sera consacrée au dossier administratif et la deuxième partie à l'offre technique et financière.

8 DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être déposés directement au Siège de la CICA-RE à Lomé au TOGO, sous pli fermé à l'adresse suivante :

**CICA-RE
07 BP 12410 LOME NYEKO / TOGO
Tél 22 23 62 62 / 22 23 62 65**

ou par mail aux adresses suivantes :

asaba@cica-re.com
avec copie à zhassoumi@cica-re.com et lsantanna@cica-re.com

Les dossiers doivent parvenir à la CICA-RE au **plus tard le 03 août 2025 à minuit GMT.**

Tout dossier reçu après cette date sera rejeté.

Fait à Lomé, le 03 juillet 2025


DIARASSOUBA Karim
Directeur Général

